

## Le désintéressement

### *Conflits d'intérêts autour d'une notion sociologiquement ambiguë*

Colloque organisé avec le soutien du Centre européen de sociologie et de science politique (UMR 8029 – CNRS-EHESS-Université Paris 1) et du Centre Maurice Halbwachs (UMR 8097 – CNRS-EHESS-ENS)

27-28 avril 2020

EHESS (Paris)

### Argumentaire

Ce colloque souhaite s'interroger sur la sociologisation d'une question d'abord théorisée par les moralistes français puis reprise par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1994, p. 149-167) : un acte désintéressé est-il possible ? Initialement employé pour désigner l'objectivité des hommes de science (Dear, 1992) ainsi que, dans le monde de la religion, la pureté de l'amour pour Dieu, le terme de désintéressement est ensuite transféré, au 18<sup>e</sup> siècle, dans le monde des arts et des lettres (Sapiro, 2017) ; au 19<sup>e</sup>, c'est notamment pour caractériser, en français, la déontologie des avocats, qu'il est utilisé (Karpik, 1995, p. 156). Si l'histoire du concept est complexe et mal connue, son usage s'observe dans divers univers sociaux. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, Durkheim peut ainsi déclarer : « *Au regard de l'opinion publique, la morale ne commence que quand commence le désintéressement, le dévouement. Mais le désintéressement n'a de sens que si le sujet auquel nous nous subordonnons a une valeur plus haute que nous, individus. Or, dans le monde de l'expérience, je ne connais qu'un sujet qui possède une réalité morale, plus riche, plus complexe que la nôtre, c'est la collectivité* » (Durkheim, 1967 [1906], p. 59).

Si la question du désintéressement constitue, dans la plus pure tradition maussienne, un moment anthropologique passionnant à observer et à comprendre (Caillé, 2019 ; Cardon & Heurtin, 2016), sa sociologie ne correspond pas nécessairement à un secteur de recherche identifié en tant que tel. On trouve la notion développée à l'intérieur de sous-disciplines comme la sociologie de l'art, où l'emprunt à la religion du « *modèle vocationnel* » se révèle extrêmement prégnant (Sapiro, 2007 & 2011), la sociologie des sciences (Merton, 1938 ; Saint-Martin, 2011) ou encore la sociologie du travail et des professions (Bosvieux-Onyekwelu, 2018 & 2019a ; Saglio, 1999). On la trouve également dans certaines approches théoriques générales (fonctionnalisme, théorie des champs), mais la manière dont elle y est travaillée ne correspond à rien qui fasse système. La catégorie de désintéressement est néanmoins rattachable à la question plus vaste des biens symboliques, laquelle s'inscrit dans la problématique de la culture, mais pas seulement. On peut en effet supposer que le désintéressement met aussi en jeu une sociologie des valeurs (Dewey, 2011 ; Vatin, 2013 ; Smith & Davidson, 2014 ; Heinich, 2017 ; Bereni & Prud'Homme, 2019) tout autant qu'une sociologie des croyances (Bourdieu, 1987 ; Darbus, 2009 ; Laacher, 2018). L'aptitude des sciences sociales à traiter, par des enquêtes empiriques, de ces questions-là ne va pas de soi, et c'est tout l'enjeu de ce colloque que d'interroger la portée, la légitimité et la consistance de la notion de désintéressement, tant pour les agent·e·s engagé·e·s dans la pratique que pour les chercheur·e·s occupé·e·s à en rendre compte.

Que ce soit dans la diachronie ou à l'époque contemporaine, le désintéressement est une référence qui est visée dans une pluralité de mondes sociaux. Anne Boigeol soutient ainsi qu'elle est, pour l'avocat, une « *contrainte structurelle de l'exercice professionnel* » (Boigeol, 1981, p. 79). On peut ainsi rappeler à quel point l'idéologie du désintéressement est, depuis d'Aguesseau, liée à une tradition de la plaidoirie ainsi qu'à la fonction pacificatrice du barreau. Dans un autre contexte – celui des organisations contemporaines de solidarité internationale –, les travaux existant ont mis en valeur un état d'esprit fondé sur la recherche d'« *attestations de désintéressement* » (Willemez, 2002, p. 64), elles-mêmes rendues possibles par la disponibilité biographique que suppose l'engagement dans les causes humanitaires (Atlani-Duault, 2009 ; Siméant, 2001). La grille de lecture du désintéressement peut également être appliquée, certes différemment, aux travaux sur les professionnel-le-s de la gestion de l'argent (Herlin-Giret, 2018 ; Lazarus, 2012 & 2013 ; Perrin-Heredia, 2011 ; Ravelli, 2017 ; Vézinat, 2012), sur les milieux d'affaires, au sein desquels « *la vertu est un capital* » (Villette & Vuillermot, 2005, p. 233) ou encore sur les gestes civils, où il s'agit de ne pas paraître intéressé (Gayet-Viaud, 2009). Même dans les univers ayant partie liée avec le capitalisme le plus sauvage, il peut être intéressant, pour certains acteurs, de se donner le beau rôle (celui qui n'est, en apparence au moins, commandé par aucun intérêt personnel). C'est notamment le cas des *business angels* (Abélès, 2002) et des philanthropies d'entreprise (Bory, 2008 & 2013 ; Rozier, 2013 ; Bosvieux-Onyekwelu, 2019b), qui, par la démonstration ostentatoire de désintéressement qu'elles mettent en œuvre, prennent le contrepied de l'idée selon laquelle « *le bien ne fait pas de bruit, le bruit ne fait pas de bien* » (Bourdieu, 1989, p. 435). Aujourd'hui, il existe ainsi clairement une gestion du désintéressement qui renvoie à des manières de contourner l'État et de privatiser l'impôt (Guilhot, 2004 ; McGoey, 2015 ; McGoey, Thiel & West, 2018).

Fidèles en cela à une sociologie qui prend plaisir à désillusionner et qui « *se demande toujours ce qu'il y a derrière la pureté* » (Bourdieu, 2012, p. 451), certain-e-s chercheur-e-s se sont livré-e-s à un usage critique du thème du désintéressement pour disqualifier les discours lénifiants et mystificateurs tenus par les acteurs sur leur propre pratique. Une paronomase résume cela : « l'intérêt au désintéressement ». La paternité de cette expression revient à Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1994, p. 133), qui l'a forgée pour décrire les régions du monde social (champ universitaire, champ artistique, champ juridique) caractérisées par une distance voire par une dénégation à l'égard de l'économique, et qui l'a plus particulièrement documentée dans ses travaux sur la genèse du champ bureaucratique. Cette idée met l'accent sur le fait que « *ce qui est au principe de toute action généreuse ou désintéressée, dans les différents champs sociaux, n'est autre que la conservation ou l'augmentation du capital symbolique* » (Chanial, 2008, p. 18). Dans ce cadre d'analyse, le discours sur le désintéressement, compris comme « *la vertu politique de tous les mandataires* » (Bourdieu, 2012, p. 109), peut être vu comme une fiction discursive légitimante destinée à conforter l'État républicain et ceux qui le servent : « *Il n'y a pas en effet à s'étonner – sauf à croire au miracle, et à la possibilité d'une action immotivée ou sans autre motivation que la résolution de la volonté pure –, et moins encore à s'indigner, que ceux qui se font les défenseurs désintéressés des causes universelles puissent, sans même le savoir, avoir intérêt au désintéressement* » (Bourdieu, 1989, p. 548). Dans le domaine de la haute fonction publique, par exemple, on constate l'influence de l'idée d'une éthique administrative fondée sur la dépersonnalisation (contre la vénalité), que Frédéric Mollé, en ciblant en particulier la période révolutionnaire, décrit en ces termes : « *Le détachement vis-*

*à-vis de tout intérêt personnel, le renoncement à soi, annoncent idéalement la pureté de ceux ayant en charge la gestion des affaires publiques »* (Mollé, 2006, p. 13).

Au-delà de ce à quoi elle a pu servir historiquement et politiquement, notamment dans le cas de la philanthropie (Depecker, Déplaudé & Larchet, 2018 ; Duvoux, 2015 & 2017 ; Topalov, 1999), l'idée du désintéressement peut également être appréhendée du point de vue de la stratification sociale. Elle renvoie en effet à une valeur capable de « *produire des comportements humains spécifiques* » (Hirschman, 1997, p. 144). En d'autres termes, les désintéressé-e-s, quel que soit leur secteur d'activités, se démarquent ; ils sont potentiellement l'indice d'un écart à la moyenne : « *Des professionnels atypiques, minoritaires à l'intérieur de leur profession, peuvent être tout autant que d'autres révélateurs de propriétés de leur groupe. Leur engagement peut en effet révéler des tensions qui, sans s'exprimer de la même façon, traversent aussi la pratique de leurs confrères* » (Champy & Israël, 2009, p. 13). On peut ainsi partir du principe que des preuves de l'existence d'une valeur sont fournies aux moments où celle-ci est contestée et au moment où elle est créatrice, pour les acteurs, d'ambivalence (Merton, 1976). Par ailleurs, du désintéressement comme distinction au désintéressement comme position de surplomb, il n'y a qu'un pas : étymologiquement (« *inter-esse* »), être intéressé, c'est être avec, être entre, être parmi ; pour reprendre une formule de John Dewey, c'est « *ce qui unit deux choses par ailleurs éloignées l'une de l'autre* » (cité par Bidet, 2008, p. 219). L'« *ataraxie sociale et politique* » (François & Vauchez, 2019, à paraître) que suppose le désintéressement peut ainsi s'apparenter à une attitude distinctive, aristocratique – que l'on pense aux métiers de la fonction publique où, jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les premières années après la réussite au concours n'étaient pas rémunérées. L'intérêt au désintéressement est donc socialement différencié et inégalement distribué, comme l'illustre le propos, rapporté par Eugène d'Eichthal, d'un « *orateur collectiviste devant un auditoire populaire* » : « *S'il ne faut dans nos rangs que des désintéressements, il ne nous reste qu'à licencier notre parti !* »<sup>1</sup>. À l'inverse, en 1907, au plus fort de sa prédication contre le droit de grève des fonctionnaires, le juriste et professeur de droit public Léon Duguit déclarait : « *C'est une loi inéluctable que la puissance est en raison directe des services rendus, et cette loi s'imposera aux syndicats comme elle s'est imposée autrefois à la noblesse, au clergé, à la royauté* »<sup>2</sup>. Comme l'admonestation des syndicats par Duguit le rappelle, le propos du professeur bordelais se rattache à une conception de classe, qui fait du désintéressement, entendu à la fois comme bien rare et comme loi (au sens de principe gouvernant l'ensemble des conduites) du champ juridique et bureaucratique, une idéologie d'élites. C'est dire que le désintéressement a pu historiquement apparaître comme un canon tourné par les « *dominant-e-s* » vers les « *dominé-e-s* » pour signifier à ces derniers qu'ils ne pouvaient pas défendre leur intérêt au cœur de l'État.

En définitive, chacun-e comprend bien que, confronté à la générosité, plus ou moins feinte, que les agent-e-s peuvent déployer dans leur pratique, le risque est, pour l'enquêteur non averti, de tomber béat d'admiration. Il faut donc éviter l'enchantement, mais aussi, c'est important, le désenchantement. Dit autrement, la notion de désintéressement ne doit pas être un écran, ni dans un sens ni dans un autre. Les sociologues ont tendance à l'oublier lorsqu'ils ou elles convoquent « *l'intérêt au désintéressement* », une notion incontestablement utile mais qui

---

<sup>1</sup> Cité par Eugène d'Eichthal, *Le socialisme électoral*, Paris, Bureaux de la *Revue politique et parlementaire*, 1898, p. 8.

<sup>2</sup> Léon Duguit, *Traité de droit constitutionnel*, Paris, de Boccard, 1923, tome II, p. 601.

ne dit pas tout des croyances, qu'elles soient personnelles ou professionnelles. En développant le point de vue d'une sociologie critique qui ne se situe pas dans le pur registre de la dénonciation, on peut ainsi accepter d'appréhender cette référence eu égard à son efficacité symbolique, et concéder que les acteurs peuvent y croire, ne serait-ce qu'à titre d'horizon référentiel. Au sujet des bureaucrates qui agissent en propriétaires privés de ressources publiques, P. Bourdieu n'écrivait-il pas : « *Cette appropriation privée de l'universel, que l'on a tendance à considérer comme un abus de pouvoir, est malgré tout quelque chose qui fait progresser l'universel. C'est un thème que je rappelle toujours, parce que mieux vaut une transgression qui prend le masque de l'universel qu'une transgression tout court* » (Bourdieu, 2012, p. 453) ?

## **Appel à communications**

Appuyées sur des protocoles d'enquête rigoureux et sur des terrains empiriquement nourris, les propositions de communication viseront à questionner l'ambiguïté, du point de vue des sciences sociales, de la notion de désintéressement, et à documenter les conflits d'intérêts, les ambivalences et les tensions qui peuvent résulter de sa pratique. Elles pourront ainsi se rattacher aux trois axes suivants :

1. En partant du principe que la notion de désintéressement nous met sur la piste d'enquêtes touchant au mode d'existence d'une valeur ou d'un concept, un premier type de questionnement peut concerner le niveau d'analyse du désintéressement : faut-il le rapporter aux acteurs, aux organisations, aux professions ou aux mobilisations collectives ? Dans ce cadre pourront s'inscrire les propositions qui, dans la continuité de l'analyse du désintéressement comme valeur socialement située ou comme attitude pouvant faire l'objet d'une lecture en termes de stratification, s'interrogent sur les usages politiques de la notion à des fins de légitimation. Sous cet angle, les terrains d'enquête opérationnalisant l'idée webérienne selon laquelle, pour que la domination se maintienne, il faut que le pouvoir apparaisse comme un service rendu aux dominé·e·s (Weber, 2015, p. 52), seront bienvenus.

2. Une deuxième série de questions a trait à la valeur de désintéressement en ce qu'elle met en jeu des rétributions, qu'elles soient symboliques ou pécuniaires, ce qui conduit à envisager la question des conflits d'intérêts (Collovald, 2017 ; France & Vauchez, 2017 ; Hauray, Henry & Dalgalarondo, 2015 ; Laurens, 2015 & 2017 ; Lazega, 1994 & 2012 ; Mény, 2013 ; Ravelli, 2015, p. 235-317), liés par exemple à la déontologie des métiers, à la vénalité ou encore à la marchandisation des savoirs. En clair, il y a, dans les enjeux associés au désintéressement, l'idée d'une friction entre biens symboliques et biens matériels. Dès lors, le conflit d'intérêts provient-il du fait que même lorsqu'on met en pratique une telle valeur, on remplit toujours un intérêt, fût-il « l'intérêt au désintéressement » ? Sur ce point, le comité scientifique du colloque sera particulièrement attentif aux soumissions qui ne posent pas que tout est dit une fois qu'a été évoqué « l'intérêt au désintéressement », et qui, en appréhendant la référence au désintéressement eu égard à son efficacité symbolique, interrogent les effets réels d'une telle croyance.

3. Un troisième et dernier axe cherchera à situer l'enjeu épistémologique des recherches sur le désintéressement. Il s'agira ici moins de rouvrir l'intense débat théorique provoqué par l'anthropologie économique de P. Bourdieu (Bourdieu, 2017 ; Boyer, 2003 ; Caillé, 1981 &

2005 ; Favereau, 2001 ; Lebaron, 2004) que de poser que les réponses qu'on peut apporter à ces questions de recherche sont plus puissantes si elles procèdent de résultats d'enquête plutôt que de prérequis : comme l'écrivent Florent Champy et Liora Israël, « *les engagements des professionnels montrent que, sans revenir à la position de Parsons, il est fécond de rompre avec des choix théoriques a priori quant aux motivations des acteurs* » (Champy & Israël, 2009, p. 13). Ces choix théoriques sont comme le recto et le verso de la même feuille, que l'on pense avec (Elster, 2009) ou contre (Olson, 1965) le désintéressement. Ce faisant, en considérant que le désintéressement fait partie, selon Merton, des quatre normes ou « *impératifs institutionnels de l'ethos scientifique* » (Saint-Martin, 2013, p. 41), peut-on poser que les sociologues sont, par inclination professionnelle, spontanément conduit·e·s à tendre l'oreille dès lors qu'il est question de cette valeur ? Cela ne serait pas sans rappeler l'argument d'Everett Hughes lorsqu'il faisait valoir que le choix privilégié des sociologues pour l'étude des *professions* était « *loin d'être innocent* », le discours des professionnel·le·s sur leurs propres activités étant « *justement celui que les sociologues veulent entendre, en tant que "professionnels" eux-mêmes* » (Hughes, 1952, p. 424-425). Aussi importe-t-il de déterminer si la référence au désintéressement correspond à une donnée émique ou étique de la recherche.

### **Modalité d'envoi des propositions**

Les propositions de communication (**document Word** de 6000 signes maximum espaces comprises, détaillant terrain(s), question(s) de recherche et méthodes), sont à envoyer d'ici le 6 décembre 2019 aux quatre organisateurs et organisatrices :

arnaud.saint-martin@cnsr.fr  
charles.bosvieux-onyekwelu@ehess.fr  
gisele.sapiro@ehess.fr  
quentin.ravelli@ens.fr

Les propositions seront anonymées et évaluées par le comité scientifique du colloque. Les réponses seront données aux alentours du 15 janvier 2020.

### **Références**

- ABELES Marc, 2002, *Les nouveaux riches : un ethnologue dans la Silicon Valley*, Paris, Odile Jacob.
- ATLANI-DUAULT Laëticia, 2009, *Au bonheur des autres : anthropologie de l'aide humanitaire*, Paris, Armand Colin.
- BERENI Laure & PRUD'HOMME Dorothee, 2019, « Servir l'entreprise ou la changer ? Les responsables diversité entre gestion, critique et performance de la vertu », *Revue française de sociologie*, vol. 60, n° 2, p. 175-200.
- BIDET Alexandra, 2008, « La genèse des valeurs : une affaire d'enquête », *Tracés*, n° 15, p. 217-228.
- BOIGEOL Anne, 1981, « De l'idéologie du désintéressement chez les avocats », *Sociologie du travail*, vol. 23, n° 1, p. 78-85.
- BORY Anne, 2008, « Perdre son âme ou la racheter ? Enjeux professionnels et organisationnels autour du bénévolat d'entreprise », *Les mondes du travail*, n° 5, p. 39-52.

- BORY Anne, 2013, « Le bénévolat d'entreprise en France : une rencontre du privé et du public sous influences états-uniennes », *Travail et emploi*, n° 133, p. 53-62.
- BOSVIEUX-ONYEKWELU Charles, 2018, « Le service public au Conseil d'État : comment un grand corps se professionnalise en captant une idée (1872-1940) », *Sociologie du travail*, vol. 60, n° 4, URL : <https://journals.openedition.org/sdt/8069> [consulté le 19 septembre 2019].
- BOSVIEUX-ONYEKWELU Charles, 2019a, « L'État au travail : Jean Romieu (1858-1953), le Conseil d'État et la construction d'une théorie du service public à partir d'une pensée par cas », *L'Année sociologique*, vol. 69, n° 1, p. 255-281.
- BOSVIEUX-ONYEKWELU Charles, 2019b, « « Profit, temps d'emploi et plus-value morale : le travail *pro bono* dans les multinationales du droit en France », *Socio-économie du travail*, n° 5 [à paraître].
- BOURDIEU Pierre, 1987, « Sociologues de la croyance et croyances de sociologues », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 63, n° 1, p. 155-161.
- BOURDIEU Pierre, 1989, *La noblesse d'État : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Éditions de Minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1994, « Un acte désintéressé est-il possible ? » in BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, p. 149-167.
- BOURDIEU Pierre, 2012, *Sur l'État : cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 2017, *Anthropologie économique : cours au Collège de France (1992-1993)*, Paris, Seuil.
- BOYER Robert, 2003, « L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 50, p. 65-73.
- CAILLE Alain, 1981, « La sociologie de l'intérêt est-elle intéressante ? », *Sociologie du travail*, vol. 23, n° 3, p. 257-274.
- CAILLE Alain, 2005, *Don, intérêt et désintéressement : Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte.
- CAILLE Alain, 2019, *Extension du domaine du don : demander-donner-recevoir-rendre*, Arles, Actes Sud.
- CARDON Dominique & HEURTIN Jean-Philippe, 2016, *Chorégrapheur la générosité : le Téléthon, le don, la critique*, Paris, Économica.
- CHAMPY Florent & ISRAËL Liora, 2009, « Professions et engagement public », *Sociétés contemporaines*, n° 73, p. 7-19.
- CHANIAL Philippe, 2008, « Ce que le don donne à voir » in CHANIAL Philippe (dir.), *La société vue du don : manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée*, Paris, La Découverte, p. 9-42.
- COLLOVALD Annie, 2017, « Conflits d'intérêts : au-delà de l'éthique, la démocratie en questions », *Savoir/Agir*, n° 41, p. 11-16.
- DARBUS Fanny, 2009, *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire (2000-2007) : contribution à la sociologie des croyances économiques*, thèse pour le doctorat en sociologie, EHESS.
- DEAR Peter, 1992, « From Truth to Disinterestedness in the Seventeenth Century », *Social Studies of Science*, vol. 22, n° 4, p. 619-631.
- DEPECKER Thomas, DEPLAUDE Marc-Olivier & LARCHET Nicolas, 2018, « La philanthropie comme investissement : contribution à l'étude des stratégies de reproduction et de légitimation des élites économiques », *Politix*, n° 121, p. 9-27.
- DEWEY John, 2011, *La formation des valeurs*, trad. Alexandra Bidet, Louis Quéré & Gérôme Truc, Paris, La Découverte.
- DURKHEIM Émile, 1967 [1906], *Sociologie et philosophie*, Paris, PUF.

- DUVOUX Nicolas, 2015, *Les oubliés du rêve américain : philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*, Paris, PUF.
- DUVOUX Nicolas, 2017, « Philanthropies et prestige d'État en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, n° 109, p. 3-8.
- ELSTER Jon, 2009, *Le désintéressement : traité critique de l'homme économique*, Paris, Seuil.
- FAVEREAU Olivier, 2001, « L'économie du sociologue ou penser (l'orthodoxie) à partir de Pierre Bourdieu » in LAHIRE Bernard (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : dettes et critiques*, La Découverte, Paris, p. 255-314.
- FRANCE Pierre & VAUCHEZ Antoine, 2017, *Sphère publique, intérêts privés : enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de Sciences Po.
- FRANÇOIS Bastien & VAUCHEZ Antoine, 2019, « Pour une sociologie politique de l'indépendance : entreprises savantes, logiques professionnelles, figures institutionnelles » in FRANÇOIS Bastien & VAUCHEZ Antoine (dir.), *Politique de l'indépendance : formes et usages contemporains d'une technique de gouvernement*, Lille, Presses universitaires du Septentrion [à paraître].
- GAYET-VIAUD Carole, 2009, « La femme autonome et l'homme galant : intransigeances du respect et acrobaties de l'égard dans la civilité urbaine » in JOUAN Marlène & LAUGIER Sandra (dir.), *Comment penser l'autonomie ?*, Paris, PUF, p. 389-406.
- GUILHOT Nicolas, 2004, *Financiers, philanthropes : sociologie de Wall Street (1970-1990)*, Paris, Seuil.
- HAURAY Boris, HENRY Emmanuel & DALGALARRONDO Sébastien, 2015, « Conflits d'intérêts » in HENRY Emmanuel, GILBERT Claude, JOUZEL Jean-Noël & MARICHALAR Pascal (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 71-79.
- HEINICH Nathalie, 2017, *Des valeurs : une approche sociologique*, Paris, Gallimard.
- HERLIN-GIRET Camille, 2018, « En quête de richesse : comment faire parler d'argent ? », *Genèses*, n° 111, p. 137-155.
- HIRSCHMAN Albert, 1997 [1977], *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, trad. Pierre Andler, Paris, PUF.
- HUGHES Everett, 1952, « The Sociological Study of Work: an Editorial Foreword », *American Journal of Sociology*, vol. 57, n° 5, p. 423-426.
- KARPIK Lucien, 1989, « Désintéressement », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, n° 3, p. 733-751.
- KARPIK Lucien, 1995, *Les avocats : entre l'État, le public et le marché (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard.
- LAACHER Smaïn, 2018, *Croire à l'incroyable : un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*, Paris, Gallimard.
- LAURENS Sylvain, 2015, « Astroturfs et ONG de consommateurs téléguidées à Bruxelles : quand le business se crée une légitimité "par en bas" », *Critique internationale*, n° 67, p. 83-99.
- LAURENS Sylvain, 2017, « "Multi-consacré", "ex-insider" ou "professionnel de la représentation" : trois figures ordinaires du conflit d'intérêts », *Savoir/Agir*, n° 41, p. 59-64.
- LAZARUS Jeanne, 2012, *L'épreuve de l'argent: banques, banquiers, clients*, Paris, Calmann-Lévy.
- LAZARUS Jeanne, 2013, « De l'aide à la responsabilisation : l'espace social de l'éducation financière en France », *Genèses*, n° 93, p. 76-97.
- LAZEGA Emmanuel, 1994, « Les conflits d'intérêts dans les cabinets américains d'avocats d'affaires : concurrence et auto-régulation », *Sociologie du travail*, vol. 36, n° 3, p. 315-336.

- LAZEGA Emmanuel, 2012, « Time to Shrink to Greatness? Networks and Conflicts of Interests in Large Professional Firms », *Revue für postheroisches Management*, vol. 10, p. 34-43.
- LEBARON Frédéric, 2004, « Les modèles économiques face à l'économisme » in PINTO Louis, SAPIRO Gisèle & CHAMPAGNE Patrick (dir.), *Pierre Bourdieu, sociologue*, Paris, Fayard, p. 117-132.
- MCGOEY Linsey, 2015, *No Such Thing as a Free Gift: the Gates Foundation and the Price of Philanthropy*, Londres, Verso.
- MCGOEY Linsey, THIEL Darren & WEST Robin, 2018, « Le philanthrocapitalisme et les “crimes des dominants” », *Politix*, n° 121, p. 29-54.
- MENY Yves, 2013, « De la confusion des intérêts au conflit d'intérêts », *Pouvoirs*, n° 147, p. 5-15.
- MERTON Robert, 1976, *Sociological Ambivalence and Other Essays*, New York, Free Press.
- MERTON Robert, 2001 [1938], *Science, Technology and Society in Seventeenth Century England*, New York, Howard Fertig.
- MOLLE Frédéric, 2006, *Généalogie de l'ascèse bureaucratique*, Rennes, PUR.
- OLSON Mancur, 1965, *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press.
- PERRIN-HEREDIA Ana, 2011, « Faire les comptes : normes comptables, normes sociales », *Genèses*, n° 84, p. 69-92.
- RAVELLI Quentin, 2015, *La stratégie de la bactérie : une enquête au cœur de l'industrie pharmaceutique*, Paris, Seuil.
- RAVELLI Quentin, 2017, « Financial Backlash: When Local Bankers Face Social Protest » in BOUSSARD Valérie (dir.), *Finance at Work*, New York, Routledge, p. 108-122.
- ROZIER Sabine, 2013, « Les générosités obligées : mutations des politiques sociales et mécénat des entreprises dans la France des années 1990 » in HELY Matthieu & SIMONET Maud (dir.), *Le travail associatif*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, p. 127-140.
- SAGLIO Jean, 1999, « Les fondements sociaux des hiérarchies salariales », *Travail et emploi*, n° 78, p. 21-39.
- SAINT-MARTIN Arnaud, 2011, « L'astronomie française à la Belle Époque : professionnalisation d'une activité scientifique », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 2, p. 253-272.
- SAINT-MARTIN Arnaud, 2013, *La sociologie de Robert K. Merton*, Paris, La Découverte.
- SAPIRO Gisèle, 2007, « La vocation artistique entre don et don de soi », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 168, p. 4-11.
- SAPIRO Gisèle, 2011, *La responsabilité de l'écrivain : littérature, droit et morale en France (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Seuil.
- SAPIRO Gisèle, 2017, « Une catégorie éthique de l'entendement lettré : le concept de désintéressement », *Revue Silène*, disponible en ligne, URL : [http://www.revue-silene.com/f/index.php?sp=comm&comm\\_id=201](http://www.revue-silene.com/f/index.php?sp=comm&comm_id=201) [consulté le 19 septembre 2019].
- SIMEANT Johanna, 2001, « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, p. 47-72.
- SMITH Christian & DAVIDSON Hilary, 2014, *The Paradox of Generosity: Giving we Receive, Grasping we Loose*, Oxford, Oxford University Press.
- TOPALOV Christian, 1999, « Patronages » in TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 357-396.



VATIN François (dir.), 2013, *Évaluer et valoriser : une sociologie économique de la mesure*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

VEZINAT Nadège, 2012, *Les métamorphoses de La Poste : professionnalisation des conseillers financiers (1953-2010)*, Paris, PUF.

VILLETTE Michel & VUILLERMOT Catherine, 2005, *Portrait de l'homme d'affaires en prédateur*, Paris, La Découverte.

WEBER Max, 2015, *La domination*, trad. Isabelle Kalinowski, Paris, La Découverte.

WILLEMEZ Laurent, 2002, « De l'expertise à l'enchantement du dévouement » in COLLOVALD Annie, LECHIEN Marie-Hélène, ROZIER Sabine & WILLEMEZ Laurent (dir.), *L'humanitaire ou le management des dévouements : enquête sur un militantisme de solidarité internationale en faveur du Tiers-monde*, Rennes, PUR, p. 48-72.

### **Comité d'organisation**

Charles Bosvieux-Onyekwelu (EHESS – CMH)

Quentin Ravelli (CNRS – CMH)

Arnaud Saint-Martin (CNRS – CESSP)

Gisèle Sapiro (CNRS-EHESS – CESSP)

### **Comité scientifique**

Alexandra Bidet (CNRS – CMH)

Philippe Chaniel (Université de Caen – CERReV)

François Denord (CNRS – CESSP)

Yves Gingras (Université du Québec à Montréal – CIRST)

Boris Hauray (INSERM – IRIS)

Camille Herlin-Giret (CNRS – CERAPS)

Liora Israël (EHESS – CMH)

Sylvain Laurens (EHESS – CMH)

Jeanne Lazarus (CNRS – CSO)

Emmanuel Lazega (Sciences Po – CSO)

Sabine Rozier (Université Paris-Dauphine – IRISSO)

Johanna Siméant-Germanos (ENS – CMH)

Maud Simonet (CNRS – IDHES)

Antoine Vauchez (CNRS – CESSP)